

13.—Proportion d'employées et proportion de leur salaire moyen par rapport à celui des hommes, dernière semaine d'octobre, 1953 et 1954

(D'après les déclarations des établissements comptant habituellement 15 employés ou plus)

Province et groupe	Employées à salaire				Employées à traitement			
	Proportion de femmes		Salaires des femmes par rapport à ceux des hommes		Proportion de femmes		Traitements des femmes par rapport à ceux des hommes	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	%	%	%	%	%	%	%	%
Terre-Neuve.....	8.4	10.1	33.3	34.1	21.8	20.9	44.1	46.7
Nouvelle-Écosse.....	13.1	13.7	44.1	43.9	25.2	26.3	49.3	46.4
Nouveau-Brunswick.....	16.3	13.2	48.7	46.6	27.5	28.0	48.0	46.2
Québec.....	26.8	27.3	54.7	56.1	28.5	28.1	50.3	50.6
Ontario.....	20.8	20.4	58.1	58.0	30.2	29.7	49.5	48.9
Manitoba.....	21.0	21.6	54.0	55.5	26.3	27.4	49.7	50.2
Saskatchewan.....	11.4	12.1	64.1	57.2	32.9	32.4	56.0	55.8
Alberta.....	13.9	12.2	62.4	59.1	25.8	25.9	52.8	50.4
Colombie-Britannique.....	11.2	10.1	56.2	56.1	24.6	24.7	48.9	48.2
Canada¹.....	21.6	21.3	55.9	56.1	29.0	28.7	49.9	49.5
Fabrications durables.....	8.2	8.1	68.2	68.9	26.0	25.1	50.2	50.2
Fabrications non durables.....	35.0	33.6	54.4	54.3	31.8	32.1	49.8	49.0

¹ Y compris l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest.

Les données servant à établir la répartition des employés à salaire et à traitement, classés par groupe de salaires, sont obtenues tous les trois ans. Les derniers chiffres (1953 comparé à 1950) figurent aux pp. 809-810 de l'*Annuaire* de 1955.

Section 4.—Salaires, heures de travail et autres conditions de travail

La statistique des taux de salaires et des heures de travail est recueillie par le ministère fédéral du Travail et paraît mensuellement dans la *Gazette du Travail* (organe mensuel officiel du ministère) et dans le rapport annuel *Salaires et heures de travail au Canada*.

Les données de la présente section diffèrent, à bien des égards, de ceux des éditions précédentes. On a augmenté le nombre des industries pour lesquelles des indices sont indiqués; de plus, leur classement a été rendu plus conforme à la Classification type des industries que la plupart des ministères utilisent. Enfin, l'année de base de l'indice des taux de salaires n'est désormais plus 1939, mais 1949.

La statistique des taux de salaires s'applique à la dernière période normale de paie qui précède le 1^{er} octobre 1954; elle touche environ 15,000 établissements. Le "taux des salaires" est la moyenne pondérée des taux payés aux travailleurs qui sont rémunérés à l'heure ou à la pièce, ou des deux manières, dans un emploi donné. La moyenne se rattache aux heures de travail régulières, exclusion faite du temps supplémentaire. Les indices d'une industrie mesurent les changements des taux des salaires des travailleurs non de bureau et venant au-dessous du premier échelon de surveillance. Toutefois, ces indices ne constituent pas une base de comparaison des salaires d'une industrie avec ceux d'une autre. Les concepts et méthodes sont davantage expliqués dans le Rapport annuel n^o 36 du ministère du Travail: *Salaires et heures de travail au Canada*.